Province de Québec Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 13 décembre 2021 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur David Monette, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du guorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Mot de bienvenue.
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 7 octobre 2021 à 18 h 35.
- Dépôt, présentation du projet et avis de motion du règlement # AG-038-2018-A01 modifiant le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du Conseil.
- Calendrier des séances ordinaires du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel 2022.
- Réception définitive et libération de retenue contractuelle Travaux routiers des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, des Hauteurs et Masson (Portion réseau artériel) – Dossier # TP-202002-01 – Pavages Multipro Inc.
- 8. Affaires nouvelles.
- 9. Période de questions.
- 10. Levée de la séance.

AG-1153-12-2021

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le guorum à 8 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, #483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, #501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, #690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, #717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, #807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, #811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, #814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, #815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, #818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, #917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 #925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, #1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, #1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, #1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 20201 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, #1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, #1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 et #1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; #1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2021 jusqu'au 1er janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021 ; # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021 ; # 124-2021 du 17 février 2021 jusqu'au 26 février 2021, # 141-2021 du 24 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021, #176-2021 du 3 mars 2021 jusqu'au 12 mars 2021, #204-2021 du 10 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2021, #243-2021 du 17 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021, #291-2021 du 24 mars 2021 jusqu'au 2 avril 2021, # 489-2021 du 31 mars 2021 jusqu'au 9 avril 2021, # 525-2021 du 7 avril 2021 jusqu'au 16 avril 2021# 555-2021 du 14 avril 2021 jusqu'au 23 avril 2021, # 570-2021 du 21 avril 2021 jusqu'au 30 avril 2021, #596-2021 du 28 avril 2021 jusqu'au 7 mai 2021, #623-2021 du 5 mai 2021 jusqu'au 14 mai 2021, # 660-2021 du 12 mai 2021 jusqu'au 21 mai 2021, # 679-2021 du 19 mai 2021 jusqu'au 28 mai 2021, # 740-2021 du 2 juin 2021 jusqu'au 11 juin 2021 et # 782-2021 jusqu'au 18 juin 2021, # 807-2021 du 16 juin jusqu'au 25 juin 2021, # 849-2021 du 23 juin 2021 jusqu'au 2 juillet 2021, # 893-2021 du 30 juin 2021 jusqu'au 9 juillet 2021, # 1062-2021 du 14 juillet 2021 jusqu'au 23 juillet 2021, # 1069-2021 du 21 juillet 2021 jusqu'au 30 juillet 2021, # 1072-2021 du 28 juillet 2021 jusqu'au 6 août 2021, #1074-2021 du 4 août 2021 jusqu'au 13 août 2021 et #1080-2021 du 11 août 2021 jusqu'au 20 août 2021, #1127-2021 du 18 août 2021 jusqu'au 27 août 2021, #1150-2021 du

Agglomération Sainte-Marquerite-Estérel 1

25 août 2021 jusqu'au 3 septembre 2021, # 1172-2021 du 1er septembre 2021 jusqu'au 10 septembre 2021, # 1200-2021 du 8 septembre 2021 jusqu'au 17 septembre 2021, # 1225-2021 du 15 septembre 2021 jusqu'au 24 septembre 2021, # 1251-2021 du 22 septembre 2021 jusqu'au 1er octobre 2021 et # 1277-2021 du 29 septembre 2021 jusqu'au 8 octobre 2021, # 1293-2021 du 6 octobre 2021 jusqu'au 15 octobre 2021, # 1313-2021 du 13 octobre 2021, jusqu'au 22 octobre 2021, # 1330-2021 du 20 octobre 2021 jusqu'au 29 octobre 2021, # 1349-2021 du 27 octobre 2021 jusqu'au 5 novembre 2021, # 1392-2021 du 3 novembre 2021 jusqu'au 12 novembre 2021, # 1415-2021 du 10 novembre 2021 jusqu'au 19 novembre 2021, # 1433-2021 du 17 novembre 2021 jusqu'au 26 novembre 2021, # 1456-2021 du 24 novembre 2021 jusqu'au 3 décembre 2021, # 1489-2021 du 1er décembre 2021 jusqu'au 10 décembre 2021 et # 1510-2021 du 8 décembre 2021 jusqu'au 17 décembre 2021;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU le décret #689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables, modifié par l'ajout de niveaux d'alerte, actuellement « vert » pour la région ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par madame Joan Raymond et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE cette séance soit tenue publiquement.

AG-1154-12-2021 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.</u>

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par madame Joan Raymond et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. MOT DE BIENVENUE.

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue.

AG-1155-12-2021

4. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION</u> DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 7 OCTOBRE 2021 À 18 H 35.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 7 octobre 2021 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par monsieur Michaël Vangansbeck et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le jeudi 7 octobre 2021 à 18 h 35 soit et est approuvé tel que rédigé.

5. <u>DÉPÔT, PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-038-2018-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-038-2018 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL.</u>

Le maire et président, monsieur Gilles Boucher, procède au dépôt du projet de règlement # AG-038-2018-A01 modifiant le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du Conseil.

En vertu de l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil se prévaut d'adopter un règlement pour modifier le règlement # AG-038-2018 actuel pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances.

M. Boucher présente le projet de règlement qui vise notamment la modification de l'article 16 concernant la diffusion du projet de l'ordre du jour des séances. L'article 30 précise la conduite de la présentation d'une résolution, d'un

règlement ou d'une ordonnance et son amendement. Une résolution ne requiert plus d'appuyeur pour être considérée. À l'article 33, il est précisé que le directeur général peut être amené à donner son avis et présenter ses recommandations sur les sujets discutés. À l'article 34, il est précisé que les votes sont exprimés à haute et intelligible voix. À l'article 36, une précision est apportée pour la majorité ou une majorité spécifique requise par la Loi.

Ces modifications réglementaires n'ont aucun effet sur les charges des contribuables.

Monsieur le maire Gilles Boucher, donne avis de motion qu'un règlement # AG-038-2018-A01 modifiant le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du Conseil sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

Toute personne le désirant peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents et une copie du projet sera accessible en ligne sur le site Internet dans la page des projets de règlements https://lacmasson.com/maville/projets-de-reglements-et-procedures-specifiques.

AG-1156-12-2021

6. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL 2022.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la Loi sur les Cités et villes, et des adaptations nécessaires, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel;

ATTENDU le projet de calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par madame Joan Raymond et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2022 comme suit, à 18 h 30 :

Lundi 21 février 2022 Mardi 19 avril 2022 Lundi 20 juin 2022 Lundi 17 octobre 2022

AG-1157-12-2021

7. RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LIBÉRATION DE RETENUE CONTRACTUELLE - TRAVAUX ROUTIERS DES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD, DES HAUTEURS ET MASSON (PORTION RÉSEAU ARTÉRIEL) - DOSSIER # TP-202002-01 - PAVAGES MULTIPRO INC.

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-040-2018-A01 en vigueur le 1er avril 2020 modifiant l'objet et le montant du règlement # AG-040-2018 et décrétant une dépense au montant de 2 790 200 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson;

ATTENDU la résolution # AG-1021-02-2020 prise le 17 février 2020 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis à la soumission de Pavages Multipro Inc. et lui attribuait le contrat pour des travaux routiers du réseau artériel et en partie sur le réseau de proximité sur des tronçons des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, Masson et des Hauteurs pour un montant total de 2 216 202.91 \$ toutes taxes incluses, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-202002-01;

ATTENDU que les travaux ont débuté le 12 août 2020 et ont été complétés le 11 novembre 2020 ;

ATTENDU les factures #010003321 du 30 septembre 2021 au montant de 1 717.88 \$ et #R000474 du 19 octobre 2021 de Pavages Multipro Inc. au montant de 97 663.53 \$ plus les taxes applicables pour les travaux exécutés jusqu'au 11 novembre 2020 et pour la libération de la garantie contractuelle résiduelle de 5 % de l'ensemble des travaux :

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages et la recommandation de paiement pour le décompte # 4 pour les travaux sur le réseau artériel telle que préparée par Jessee Tremblay, ing. de FNX-INNOV inc., datée du 13 octobre 2021 au montant de 99 381.40 \$ plus les taxes applicables pour la libération de la retenue contractuelle résiduelle de 5 % et de la réception provisoire des travaux effectués au 11 novembre 2020 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Michaël Vangansbeck, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et décrète la réception définitive des travaux exécutés conformément au devis #TP-202002-01 à compter du 11 novembre 2020 et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement à Pavages Multipro Inc. pour le décompte # 4 et libérer la retenue contractuelle résiduelle de $5\,\%$ sur l'ensemble du projet ce qui représente un montant total de $99\,381.40\,\$$ plus les taxes applicables ($114\,263.77\,\$$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement # AG-040-2018 modifié par # AG-040-2018-A01 et par la subvention obtenue dans le dossier # RIRL-2018-759.

- 8. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
- 9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

AG-1158-12-2021

10. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Étant 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Joan Raymond, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

(signé)	(signé)
Monsieur Gilles Boucher	Madame Judith Saint-Louis
Président	Greffière

/jsl